



Monsieur le Président du CHSCT,

Au regard de l'aggravation de la situation sanitaire liée à la Covid 19, les représentants du personnel au CHS-CT déclenchent un droit d'alerte pour les motifs suivants, et pour l'ensemble de nos sites sur le département de l'Isère :

- Absence de désinfection des locaux en cas de détection de cas positif à la Covid 19 ; réinstallation d'agents dans des locaux non désinfectés, suite à cas positif avéré ;
- dysfonctionnements dans l'identification des cas contacts notamment lors de l'absence du médecin de prévention ; D'autant plus que dès qu'il apparaît un retard dans la détection des cas contacts et des cas symptomatiques, cela engendre le risque d'une propagation incontrôlée du virus dans les locaux de l'administration fiscale ;
- recensement trop limitatif des cas contacts d'autant plus que le port du masque ne garantit pas une protection optimale ;
- absence d'information à destination des agents du décret relatif aux personnes vulnérables ;
- absence de ménage quotidien des locaux malgré les recommandations du SG, le ménage doit être approfondi et minutieux afin de lutter contre le virus (utilisation de virucide et/ou d'alcool ménager) ;

La sécurité des agents nécessite la réactivation du PCA. Par ce droit d'alerte, nous vous rappelons votre responsabilité en matière de protection de la santé et de la sécurité des agents placés sous votre autorité.

En cas d'incident, nos organisations syndicales seront aux côtés des agents qui décideraient d'engager à votre encontre une procédure en reconnaissance du non-respect de cette obligation. Nous soutiendrons les agents qui, à ce titre, décideraient de faire valoir leur droit de retrait.

Les représentants du personnel du CHS-CT

Isabelle FERRUCCI

Dominique LO MONACO

Jean-Marc GEOFFRAY

Sébastien RIOUX

